



SAUVETEURS SECOURISTES DE LA VALLEE DES GAVES

Association affiliée à la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme N°5238
Siège Social : 38 route du Sailhet – 65400 LAU-BALAGNAS
Web : www.assvg-65.over-blog.com
Mail : formation-assvg@outlook.fr
N° SIRET : 791 928 500 00010
N° Déclaration d'Activité : 73 65 00740 65
Association référencée sur DataDock



ARTICLE 3 – DISPOSITIONS FINANCIERES

En contrepartie de cette action de formation, l'employeur s'acquittera des coûts suivants :

Nombre de stagiaires 1 x **252 € / stagiaire** = 252 €

Ce tarif correspond aux frais de formation et ne concerne en aucun cas les frais d'hébergement et de restauration.

TOUTE ABSENCE NON JUSTIFIÉE SERA FACTURÉE

ARTICLE 4 – MODALITES DE REGLEMENT

Le paiement sera dû à réception de la facture

⇒ chèque bancaire ou postal à l'ordre de ASSVG

⇒ virement ou mandat administratif sur le n° de compte FR76 1690 6010 1187 0255 6327 086

ARTICLE 5 – DISPOSITIONS FINANCIERES

Conformément au contrat de formation professionnelle conclu entre les stagiaires et l'Association des Sauveteurs Secouristes de la Vallée des Gaves, celle-ci est couverte en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle (art L412.8 du code de la sécurité sociale)

Fait en 2 exemplaires à Lau Balagnas , le

<p>Pour l'entreprise <i>(nom et qualité du signataire, cachet et signature)</i></p>	<p>Pour l'Association Président M. Francis BLOCH</p>
--	--